

COMMUNE DE DAINVILLE

République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

Réf. : AV/MG

25D022

OBJET :
ELECTION D'UN
REPRESENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
CCAS

xxx

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai à 18H40, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 20 mai dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CHALON Patrick, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, VALLET Régine, DELCROIX Marcel, CAPEL Cédric, DARRAS Emmanuel, CARLIER Maxime, RAVEZ Yannick, GLEIZES Aurélie, BEAUJOIS Pauline, MOLIN Christian.

A l'exception de ARBINET Ludivine, DUPAYAGE Laurence, DOUCHÉ Jérôme, FATOUS Amandine, LARDIER Marie, VIARD Philippe, TALBOT Anne, LOISON Sarah qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à VÉRET Béatrice, PETIT David, BONELLO Brigitte, QUANDALLE Philippe, CAVÉ Michelle, CARLIER Maxime, HARO Serge, HAVET Maryline.

Ainsi que Madame FAFINSKI Caroline et Madame CADET Valérie, absentes non représentées.

Monsieur QUANDALLE Philippe est élu secrétaire de séance.

QUESTION N°4 : ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame le Maire expose :

Par délibération 20D026 et 20D027 en date du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé à 8 le nombre de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les a désignés.

Il convient, suite au décès de Monsieur Jean-Claude Honoré, de procéder à la nomination d'un membre afin de siéger au CA du CCAS.

Il est rappelé la liste des conseillers membres du CA :

- * Brigitte BONELLO
- * Serge HARO,
- * Michelle CAVE
- * Emmanuel DARRAS
- * Maryline HAVET
- * Cédric CAPEL
- * Régine VALLET

Monsieur VIARD Philippe est candidat.

Le vote a donné les résultats suivants : 27 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention.

Est donc proclamé membre du CA du CCAS, à compter du 26 mai 2025 :
Monsieur VIARD Philippe.

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 26 mai 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



Envoyé en préfecture le 30/05/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 062-216202630-20250526-25D022-DE

S²LOW

#Signature#

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.